

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 10/01/2019

Le jeudi 10 janvier 2019 à 17h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le vendredi 4 janvier 2019, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme BONNET SAINT GEORGE

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, CHAILLET, Mmes de BROASSE, BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, GUILLOTEAU, DOR.

ABSENTS EXCUSES : MM. GIBERT, CALMARD, SANSOZ, DAYME.

ABSENT : M. BERNARD

DEPOTS DE POUVOIR : M. GIBERT pouvoir à M. BROLIQUIER
M. CALMARD pouvoir à Mme DESCOUR
M. SANSOZ pouvoir à Mme GUILLOTEAU
M. DAYME pouvoir à Mme DOR

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03/12/18

02/19/747 Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2018-2019 - Signature de conventions avec ces associations.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : A noter que j'avais demandé un peu plus de moyens pour certains clubs, il a été accordé à l'Espérance Sainte Blandine basketball 500 euros de plus cette année. La même chose pour la gymnastique de l'Espérance Sainte Blandine. Je me réjouis et vous demanderai de valider ces subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/748 Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC "Les Lions" pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je vous demanderai d'apporter votre soutien car ce club est vraiment un club exceptionnel au niveau des « pros » mais aussi au niveau des jeunes. C'est une belle vitrine du hockey sur glace français.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/749 Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/750 Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » et « Scènes de Musiques Actuelles » pour un montant global de 475 000 € sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions d'objectifs triennales.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : A propos de la MJC et du Marché gare, effectivement, on a appris avec beaucoup de bonheur au mois de décembre que cette scène était une scène nationale. Le label « Scène de Musique Actuelle » est un label national, tout comme une autre scène du 2^{ème} arrondissement, le Péricope. C'est le fruit d'années de travail et de soutien mais cela montre une maturité de ces deux scènes qui ont commencé il y a une douzaine d'années toutes petites sur le territoire et qui ont aujourd'hui une carrure régionale voire même nationale. Nous, acteurs du 2^{ème} arrondissement, on le savait, on connaissait toute la qualité de la programmation et la qualité de ces scènes. Mais ce coup de projecteur fait du bien. Je tenais à féliciter les responsables de ces deux structures culturelles. Je l'ai fait publiquement l'autre soir, lors des vœux de la mairie du 2^{ème} arrondissement.

ADOPTE A LA MAJORITE : Non-participation au vote : Mme DOR

02/19/751 Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du Polar, pour l'organisation de la 15e édition du Festival "Quais du Polar", du 29 au 31 mars 2019 - Approbation d'une convention cadre.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/752 Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 319 704 euros aux 11 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A LA MAJORITE : Non-participation au vote : Mme DOR

02/19/753 Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 11 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon et au poste de directeur de l'association de gestion du Pôle 9 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC et l'association de gestion du Pôle 9.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A LA MAJORITE : Non-participation au vote : Mme DOR

02/19/754 Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2019-2021 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional Information Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne - 69002 LYON.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/755 Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2e au profit de l'association « AJ2 Permanence emploi » - Ensemble immobilier 02058.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. le Maire : AJ2 est une petite association mais très efficace et très utile au niveau local.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/756 Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association «EbulliScience®», sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx en Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 97 700 euros.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : L'association EbulliScience® accueille chaque année depuis plusieurs années une soixantaine de classes sur une ou deux journées en proposant des activités scientifiques et techniques aux élèves. Il s'agit donc, à travers cette convention d'une durée de 3 ans, de donner un cadre à ces interventions et non plus d'autoriser chaque année des subventions au coup par coup lors du vote de la programmation du projet éducatif de territoire. Ces activités scientifiques sont très appréciées par les enseignants et les élèves en raison de la grande diversité des sujets traités et de la mise à disposition de matériel scientifique pour la réalisation d'expériences. Sur cette année scolaire, deux classes de l'école Germaine Tillion ont pu bénéficier de cette activité. Je vous propose de donner un avis favorable. En ce début d'année, je formule un vœu, celui d'une équitable répartition des attributions sur l'ensemble des écoles de la Ville, puisqu'une nouvelle fois, la priorité pour l'activité EbulliScience® sera donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

M. le Maire : Effectivement, voilà une belle convention. Il serait dommage que les enfants du 2^{ème} arrondissement ne puissent pas participer à ces rencontres EbulliScience® sous prétexte que la moyenne des revenus de la classe serait trop élevée. Il y a un moment où un enfant vaut un enfant quel que soit sa condition. Tous les enfants ont le droit à la même ouverture d'esprit et aux mêmes activités me semble-t-il !

ADOPTE A LA MAJORITE

13 VOIX POUR

Absence au moment du vote : M. Royer.

02/19/757 Nouveau dispositif de soutien aux initiatives des clubs sportifs : dispositif "Trait d'union".

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. le Maire : J'avais cru comprendre qu'il n'y avait plus d'argent pour le sport ?

M. Chaillet : Effectivement, M. le Maire, nous aussi, les lyonnais aussi. Durant les derniers mois, nous avons tous eu l'information concernant les Lions du sport qui était une subvention d'arrondissement attribuée par les adjoints des 9 arrondissements aux clubs sportifs amateurs et qui a été purement et simplement annulée. Cela représentait 54 000 euros par an. La justification de cette annulation nous avait été donnée, c'est-à-dire, on nous avait dit que dans le cadre de la contractualisation Ville / Etat, il est demandé aux villes et aux métropoles de faire des économies. Le Maire de Lyon avait demandé à son adjoint Yann Cucherat de faire des économies et donc d'annuler ce dispositif qui était efficient. C'est-à-dire que les adjoints d'arrondissement faisaient remonter à la Direction des sports les besoins des clubs, ciblaient les clubs qui avaient le plus besoin de subventions. Là, il y a 3 semaines, 2 adjoints sur 9 ont découvert ce nouveau dispositif à la Mairie centrale lors de sa présentation par le Maire de Lyon et Yann Cucherat qui nous explique qu'il a retrouvé 205 000 euros à réattribuer à 80 clubs sur les 600 clubs que compte la Ville de Lyon. Je me suis questionné, on nous a dit qu'il n'y aurait plus de Lions du sport, qu'il fallait faire des économies et on retrouve de l'argent public. On pourrait s'en réjouir sauf que j'y vois la main de l'ancien et actuel nouveau Maire de Lyon, Gérard Collomb, qui reprend la main sur les arrondissements, sur les dotations. Tout est recentralisé et ça, M. le Maire, vous le savez très bien, et dans d'autres mairies d'arrondissement d'ailleurs, ce n'est pas notre manière de fonctionner. Nous trouvons donc que ce nouveau dispositif est quelque peu hasardeux et arrive bizarrement dans le calendrier. Un projet qui m'est présenté au dernier moment et finalement qui veut remplacer un ancien système. Mais en recentralisant, cela ne nous convient pas. Je vous demanderai de vous abstenir sur ce dossier.

M. Le Maire : C'est-à-dire ne pas refuser l'argent qui pourrait ruisseler jusqu'à certains clubs sportifs de notre arrondissement. C'est plus la méthode et la façon de faire que vous contestez si je comprends bien ?

M. Chaillet : Effectivement, je sais qu'il y a 80 projets et il y a 600 clubs, le calcul est vite fait, 15% des clubs seront accompagnés. Il est dit dans la délibération que le Maire ou les adjoints d'arrondissement seront représentés dans une commission, le président de l'OSL et les présidents des clubs sportifs, mais à quelle fréquence ? Tout ça a été fait à la va-vite et je peux vous dire que les 250 présidents de clubs présents lors de la présentation de ce dispositif ont d'une part applaudi mollement et ne savaient pas trop qui allait bénéficier de ces subventions, 600 clubs, 80 projets. Ce que je reproche à ce dispositif c'est de recréer quelque chose qui existait mais en le recentralisant à la Mairie centrale. Cet exercice du pouvoir, je pensais, appartenait au passé. On était plus dans la construction et l'échange, là on sera dans quelque chose dirigé par la Mairie centrale de manière très peu efficace me semble-t-il. C'est pour cette raison que je vous demanderai de vous abstenir sur ce dossier.

M. le Maire : Tout ceci semble effectivement une session de rattrapage sur l'abandon des Lions du sport. Un système qui était très ancré dans les arrondissements et dans les milieux sportifs. Cela a provoqué tellement de remous dans les milieux sportifs. Je pense que la Mairie Centrale a dû s'apercevoir que c'était une vraie erreur de les supprimer. Ils essaient alors de se raccrocher aux branches pour mettre en place un nouveau dispositif. Pourquoi avoir supprimé celui qui fonctionnait si bien auparavant ? C'est vraiment une question qu'on est en droit de se poser.

Mme de Lavernée : Je voulais dire que « les Républicains », nous sommes tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Jean-Stéphane Chaillet et que c'est la proximité avec les administrés et les clubs qui en pâtit au bout du compte.

ADOPTE A LA MAJORITE

2 VOIX POUR : Mme DOR, M. DAYME

12 ABSTENTIONS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU.

02/19/758 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM ICF Habitat Sud Est Méditerranée pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 6 183 632,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 62 logements (30 logements PLUS, 16 logements PLAI et 16 logements PLS) située rue Dugas Montbel à Lyon 2e.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Si depuis toujours nous soutenons la construction de logements sociaux dans le 2^{ème} arrondissement, pour rappel, le taux SRU en 2001 était voisin de 7%, en 2015, nous dépassons les 13%, nous avons toujours défendu une répartition homogène sur tout le territoire du 2^{ème} arrondissement créant ainsi une véritable mixité. La loi SRU impose aux communes un taux de 25% de logements sociaux à atteindre en 2025. Le taux est calculé en moyenne de chaque arrondissement pour la Ville de Lyon. Chaque garantie que nous demande d'approuver le Maire de Lyon pour des constructions ou conversions de logements sociaux sur les zones de Perrache à Cordeliers nous sommes favorables. Pour chaque garantie demandée entre Perrache et Confluence : nous alertons sur le danger de trop produire par facilité. Les logements sociaux ne sont pas des calculs mathématiques, encore moins des quotas à atteindre ! Il faut créer une vraie mixité et 25% le permettent. Pensons donc un instant aux quartiers comme la Duchère ou Mermoz, des échecs encore compliqués à gérer malgré les très nombreuses démolitions. Cette garantie, dont on parle aujourd'hui pour la rue Dugas Montbel, elle appartient à un quartier, dans notre jargon on dit IRIS où il y a actuellement 45.05% de logements sociaux. Là, où en 2015, il y en avait plus de 21%. Deux ans après nous sommes à 45.05% ! Pour cette raison, je vous demande de voter contre cette délibération. Exigeons du Maire de Lyon une vraie mixité sociale avec des constructions sociales et intégrantes où il fait bon vivre tous ensemble et arrêtons les calculs mathématiques. L'homme doit être au centre. Je vous demande de voter contre.

M. le Maire : Effectivement, c'est un principe maintenant depuis quelques années que de ne pas accepter ces garanties d'emprunt pour les immeubles à construire dans des quartiers qui ont déjà 25% de logements sociaux. Encore une fois, ce n'est pas une position de principe contre le logement social, bien au contraire, puisque nous favorisons la construction de nouveaux logements sociaux. Nous sommes entièrement d'accord avec le fait qu'il y ait des logements sociaux supplémentaires en grand nombre, notamment là où c'est possible et plus facile parce que ce sont des logements à construire à la Confluence. Mais lorsque sur une zone il y en a trop, cela peut poser problème, ce n'est plus le vivre ensemble tel qu'on le souhaite dans le 2^{ème} arrondissement. Je vous suivrai Aurélie Bonnet Saint Georges et je voterai contre ce dossier puisqu'il concerne un quartier dans lequel il y a plus de 45% de logements sociaux.

Mme Dor : Simplement sur le fait, que comme vous venez de le souligner, nous ne vivons pas dans un monde idéal et quand des surfaces se libèrent et permettent justement la construction de logements sociaux, il me paraît curieux de s'y opposer au prétexte que le mieux vivre ensemble n'est pas la voie choisie. Encore une fois, nous ne vivons pas dans un monde idéal. Nous vivons dans un monde, comme vous l'avez souligné à diverses reprises, et dans un arrondissement où beaucoup de gens ont besoin de se loger. Il n'y a pas de raison comme vous le faites, je pense, de s'y opposer. C'est la seule observation que je voulais faire.

Mme Bonnet Saint Georges : Je voudrais juste commenter le propos de Mme Dor. Dans le 2^{ème} arrondissement on est tout à fait pour les logements sociaux. Confluence est partagée en 4 quartiers pour le compte des logements sociaux, il y a 2 endroits où, en 2017 on était à plus de 45%. Quand on arrivera en 2025, on va avoisiner les 60%. Je ne suis pas certaine, sous prétexte de réserves foncières, qu'il faille construire absolument pour combler les déficits de la Ville de Lyon en général. Il y a d'autres moyens. On peut racheter des bâtiments, faire des DIA, on peut se lancer dans le logement diffus aussi qui n'est pas une politique de la Ville de Lyon actuellement. Il y a beaucoup de choses à faire que de recréer des quartiers à réserves de logements sociaux.

M. le Maire : D'autant plus qu'on a vu dans le 8^{ème} arrondissement et à la Duchère qu'une trop forte concentration de logements sociaux posait des problèmes. Aujourd'hui, si on met autant d'argent public sur la table pour déconstruire, pour reconstruire, pour différencier, pour remettre de l'accession à la propriété dans ces secteurs, ne recommençons pas les mêmes erreurs qu'auparavant même si je peux comprendre votre remarque Mme Dor.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 VOIX POUR : Mme DOR, M. DAYME

02/19/759 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM ICF Habitat Sud Est Méditerranée pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 263 664,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 42 logements (20 logements PLUS, 11 logements PLAI et 11 logements PLS) située îlot G, rue Denuzière à Lyon 2e.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Le taux SRU ici était de 21,17% en 2015. Le dernier décompte fait en 2017 est à 24,17%. On peut encore voter pour, avec une grande réserve et une alerte pour ne plus construire non plus dans cet IRIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/760 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 2 985 893,00 euros relatifs à une opération de construction de 30 logements (20 logements PLUS et 10 logements PLAI) située îlot C2 Nord, ZAC Lyon Confluence à Lyon 2e.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Je ne reviendrai pas sur les raisons déjà expliquées précédemment, je précise cependant que l'îlot C2 Nord est passé d'un taux de logements sociaux en 2015 qui était à 2,8% (ça se comprend, cela a été peu construit) et on passe au décompte en 2017 à plus de 45%. Je vous demanderai de voter contre aussi ce rapport sachant qu'il y a beaucoup de choses à construire là-bas et que 45% c'est malheureusement un strict minimum, on risque de voir apparaître beaucoup plus.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROASSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 VOIX POUR : Mme DOR, M. DAYME

M. le Maire : Nous abordons maintenant 5 délibérations particulièrement importantes. Voilà des délibérations qui sont pour le moins attendues.

Elles sont le fruit d'un long bras de fer avec la Mairie centrale dont on se serait volontiers passé et qui malheureusement est loin d'être achevé.

Depuis de nombreuses années, nous sommes plusieurs arrondissements à nous battre avec la Mairie centrale pour obtenir une chose toute simple : l'application du Code Général des Collectivités en matière de gestion des équipements transférés. C'est-à-dire l'application de la loi PLM. Et pourquoi nous battons-nous ?

Nous revendiquons simplement d'assumer les missions qui sont les nôtres, conformément à la loi. Des missions qui ont été confiées aux mairies d'arrondissement tout simplement car elles sont les mieux à même de les accomplir. Je veux parler de la gestion des équipements de proximité et notamment des salles associatives et des équipements sportifs.

Pour des raisons strictement politiques, et contrairement à ce que recommande le Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville a refusé de confier à la Mairie du 2^{ème} arrondissement la gestion de deux nouvelles salles municipales. L'une que l'on appelle « Savoie Lamartine » qui est à côté l'école Lamartine, l'autre place Dufourt à la Confluence dans un nouvel immeuble.

Résultat, la première, qui est ouverte depuis un peu plus de 2 ans, est parfaitement sous occupée puisque seuls l'Ecole Lamartine et le conseil de quartier Bellecour-Cordeliers l'utilisent occasionnellement. La ville n'étant pas en capacité de gérer au plus près cette petite salle, une salle de 80 m² plus une trentaine de m² de réserves. Elle n'a même pas pu l'ouvrir à d'autres occupations malgré les besoins avérés. Cette salle reste toujours fermée aux associations qui souhaiteraient l'occuper, comme elles le font sur la salle Bourgelat, la salle Sala, la salle Bayard à Perrache ou la salle Franklin à l'angle de la rue d'Enghien et de la rue Franklin. On n'a pas de renseignement très précis sur le taux d'occupation de cet équipement, cela serait intéressant de le connaître d'ailleurs. Cela a été un investissement financier conséquent, on a mis plus de 250 000 € dans cette salle et aujourd'hui, elle est très largement sous-occupée.

Quant aux locaux de la place Dufour, c'est une autre histoire. C'est une salle qui avait été demandée par la mairie du 2^{ème} arrondissement et qui avait été prise en compte dans la programmation pluriannuelle des investissements par la Mairie centrale, pour être une maison des associations, pour être une salle associative et familiale. Nous avons appris lorsque nous avons reçu la délibération au conseil municipal que ce projet de salle associative locale s'était transformé, sans aucune concertation, en 6 bureaux et une salle de réunion (207 m²) dont l'usage reste encore bien flou. La MJC qui se l'est vue attribuée mi-2018, a organisé récemment une réunion pour savoir comment occuper intelligemment ces locaux... On marche sur la tête ! Nous, nous avons une demande, une capacité de gestion et aujourd'hui elle est attribuée à une autre structure qui s'interroge et qui est en train de monter un projet pour l'occupation de ces locaux.

Devant une telle aberration, j'ai lancé un recours devant le tribunal administratif. Mais nous n'aurons pas de réponse avant 2020 de la part de la justice.

Sur les équipements sportifs, nous gérons par exemple le gymnase Bayard mais pas le gymnase Condé ni le gymnase Chanfray ni la Halle aux fleurs. Encore une aberration ! Il n'y a pas de raison, alors que ces gymnases sont occupés très majoritairement par des clubs locaux, par des habitants du 2^{ème} arrondissement ou des structures du 2^{ème} arrondissement, que nous n'en n'ayons pas la gestion.

C'est pour éviter ce genre de situations ubuesques que nous demandions depuis 2002, le dossier ne date pas d'hier, une remise à plat totale de la liste des équipements transférés.

Si les choses avaient été bien faites, dès sa première année d'élection, Gérard Collomb aurait dû réunir ce qu'on appelle la commission mixte. C'est une commission qui définit la liste des équipements transférés à l'arrondissement. La loi oblige à la réunir chaque année. En fait, Gérard Collomb ne l'a jamais réunie alors qu'elle aurait dû l'être chaque année depuis 2001. Il y a eu des années de mutisme et il y a eu de multiples montées au créneau d'autres maires d'arrondissement de manière publique pour les maires d'opposition, de manière plus interne de la part de plusieurs maires de la majorité et finalement toutes ces demandes conjuguées on fait que les choses ont peu à peu bougé. On nous a annoncé un inventaire. Il aura fallu 3 ans à la Ville pour faire l'inventaire de ses équipements transférés ce qui est quand même ahurissant comme si on avait besoin d'une véritable enquête alors que tout cela est dans les tableaux Excel de la Ville et dans le budget, puisque la Mairie centrale donne aux arrondissements de quoi payer l'électricité, l'entretien de ces équipements. Par exemple, pour nous, on a des salles associatives, on a des crèches et la Mairie centrale connaît parfaitement chaque m² qui appartient à la Ville de Lyon et ce qui est délégué aux mairies d'arrondissement. Il a fallu quand même trois ans pour faire un inventaire. Il se trouve que cet inventaire n'est même pas conforme. C'est l'objet de la délibération n°762 que nous ne pourrons donc pas approuver car ce n'est pas ce que nous estimons être du ressort du 2^{ème} arrondissement.

On sent bien toute la volonté politique de ne surtout pas trop avancer sur ce dossier..... Ça frôle l'entêtement ! Mais notre combat, je tenais à le dire, n'est pas un combat d'arrière-garde, ce n'est pas une guerre d'égo entre la Mairie centrale et la mairie d'arrondissement.

Il s'agit d'abord de faire respecter le droit des arrondissements. Il y a la loi, on demande tout simplement l'application de la loi. Nous nous battons aussi car nous avons conscience des besoins de notre arrondissement. Nous savons qu'en matière de gestion de salles associatives, nous faisons mieux que la Ville parce que l'échelon le plus proche des associations, des habitants, du terrain, fait que nous avons une meilleure capacité que celle de la Ville à nous occuper de ces équipements.

C'est pour cela que la loi les confie aux arrondissements et pas à la Ville. Nous ne voulons pas avoir toutes les prérogatives de la Ville, nous voulons avoir celles que nous exerçons mieux que la Ville. Nous nous battons enfin pour défendre une saine gestion des deniers publics. Investir dans les locaux pour qu'ils ne servent pas ou si peu, ça s'appelle du gaspillage d'argent public ! Ce n'est pas acceptable. Avoir une salle vide qui appartient à la ville de Lyon au cœur de la presqu'île, ne nous paraît pas acceptable !

Ce soir, on nous présente une série de délibérations qu'on ne peut que qualifier de véritable usine à gaz !

La 1^{ère} délibération est nécessaire car elle instaure – enfin – la fameuse commission mixte qui va se réunir désormais tous les ans, je l'espère ! Nous la voterons volontiers même si les modalités d'organisation restent à clarifier. Pour les 4 délibérations suivantes, les choses sont beaucoup moins claires !

La délibération n°762 que j'évoquais, propose un inventaire, c'est l'inventaire proposé par la Ville de Lyon. Cet inventaire ne nous convient pas. Nous voterons donc CONTRE.

La délibération n°763 est l'inventaire que je propose en réponse à l'inventaire de la Ville de Lyon. Nous voterons POUR bien sûr !

La délibération n°764 acte notre désaccord avec la délibération 762. Nous voterons POUR aussi. Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition de la Ville et donc il faut le confirmer.

La délibération n° 765 acterait de notre accord avec l'inventaire de la Ville. Nous voterons donc une nouvelle fois CONTRE !

Vous voyez, c'est un peu compliqué. Que d'énergie économisée si Gérard Collomb avait tout simplement répondu à notre demande dès le départ, celle qui était un, l'application de la loi, deux, le fonctionnement démocratique normal, c'est-à-dire réunir régulièrement cette fameuse commission mixte !

Pour l'heure, nous notons bien qu'il y a une avancée, donc nous allons voter. Cela sera toujours un pas de fait mais nous ne sommes pas tout à fait au bout de ce feuilleton ridicule.

02/19/761 Commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Principes communs de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Je vous annonce déjà que sous réserve de l'accord du conseil municipal, nous mettrons en place, dans les semaines à venir et notamment dès le prochain conseil d'arrondissement, la commission mixte du côté de la mairie du 2^{ème} arrondissement pour qu'elle puisse se réunir au plus vite et qu'on puisse avoir un espace de discussion avec la Mairie centrale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/762 Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 2ème arrondissement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 VOIX POUR : Mme DOR, M. DAYME

02/19/763 Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 2ème arrondissement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A LA MAJORITE

12 VOIX POUR : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 VOIX CONTRE : Mme DOR, M. DAYME

02/19/764 Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 2ème arrondissement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A LA MAJORITE

12 VOIX POUR : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 VOIX CONTRE : Mme DOR, M. DAYME

02/19/765 Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 2^{ème} arrondissement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 VOIX POUR : Mme DOR, M. DAYME

M. le Maire : Vous savez que c'est notre tour d'exprimer au conseil municipal trois questions, de manière officielle, chaque arrondissement passe les uns à la suite des autres. Jean-Stéphane Chaillet, le premier sujet que l'on a choisi de présenter publiquement, c'est celui des Sans Domicile Fixe. Je disais, il y a quelques jours, dans mon discours de vœux que nous remarquions la présence de plus en plus nombreuse de Sans Domicile Fixe sur le territoire du 2^{ème} arrondissement. Vous pouvez peut-être nous en dire un mot supplémentaire ?

M. Chaillet : Oui, avant de lire la question écrite présentée au Maire de Lyon, tout à l'heure en venant à la mairie du 2^{ème} arrondissement, j'étais à Perrache Confluence et en remontant le cours Charlemagne, je vois deux pauvres SDF installés sous le porche d'un commerce à quelques dizaines de mètres d'un hôtel 4 étoiles bien connu du cours Charlemagne. On laisse des gens à la rue alors qu'il y avait eu de grandes annonces de la part du gouvernement et du Président indiquant qu'il n'y aurait plus de SDF d'ici fin 2018. Le Maire de Lyon s'est engagé, il y a quelques jours, à faire héberger des SDF dans une structure du 9^{ème} arrondissement. Il y en a encore plein les rues, les choses ne se feront pas et c'est dommage, c'est inhumain !

02/19/766 Sans Domicile Fixe

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A LA MAJORITE

12 VOIX POUR : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 ABSTENTIONS : Mme DOR, M. DAYME

02/19/767 Gestion des Conseils de quartier.

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

Mme de Brosse : Il nous semble qu'il y a de grosses dépenses, je pense en particulier à l'invitation de tous les membres de tous les conseils de quartier de la Ville de Lyon à un concert à l'Auditorium suivi d'un buffet dinatoire copieux. Le but était que les conseils de quartier puissent échanger, discuter, partager leurs idées. Sauf que, lorsque vous êtes assis dans un auditorium, vous ne pouvez pas partager grand-chose. Nous aimerions avoir un point sur ces dépenses.

ADOpte A LA MAJORITE

12 VOIX POUR : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 ABSTENTIONS : Mme DOR, M. DAYME

02/19/768 Ouverture systématique des commerces le dimanche.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOpte A LA MAJORITE

12 VOIX POUR : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

2 ABSTENTIONS : Mme DOR, M. DAYME

M. le Maire : Je voulais communiquer officiellement, aux membres de notre conseil, deux informations. La première est l'ouverture du cahier de doléances. Dans le cadre de la consultation nationale lancée par le Président de la République et relayée par le gouvernement, nous avons d'abord attendu les consignes. C'est pour cela qu'il n'est mis en place que depuis quelques jours, puisque la Préfecture et les autorités de l'Etat n'avaient pas de directives à nous donner. Ça y est, maintenant nous avons choisi de nous associer à la démarche nationale et de relayer ce débat. Ce cahier est à disposition des habitants et des professionnels du 2^{ème} arrondissement. Il ne s'agit pas de devenir le centre des doléances de la France entière. Il est ouvert à l'accueil de la Mairie. Ce qui est inscrit sera bien évidemment transmis à la commission nationale du débat. Ce n'est pas un cahier de doléances permanent, c'est un cahier dans le cadre de la démarche nationale, donc limité aux jours à venir. J'invite les habitants du 2^{ème} à venir faire part de leurs doléances.

La deuxième information, c'était qu'à la fin de l'année 2018, nous avons attribué des aides via la caisse des mariages, à certaines associations qui s'occupent de solidarité au niveau local. Vous savez qu'à la fin de chaque mariage, l'élu qui le célèbre, sollicite le public avec un appel à la solidarité. On remplit une caisse des mariages, et ainsi quelques milliers d'euros sont récoltés chaque année. Nous aimons bien cette solidarité des mariés heureux qui viennent en aide à ceux qui sont en difficulté. Je tenais à informer l'ensemble de la population que Péniche accueil, le Balajo, qui a ré-ouvert ses portes avec de nouveaux aménagements, s'est vu attribuer 1500 euros. Les Petits Frères des Pauvres qui font un accueil de jour quai Gailleton extrêmement utile, et qui a fait une très belle opération le jour de Noël avec un repas, ouvert à tous ceux qui sont en solitude, s'est vu attribuer 1500 euros. Les Restaurants du Cœur et l'association Mémé Santilli qui sont les deux associations dans notre secteur qui font de la distribution d'aides alimentaires, se sont vus attribuer chacune 1500 euros.

Et puis l'association Notre Dame des Berges, qui est une association qui organise du 1^{er} novembre au 1^{er} mai un petit déjeuner solidaire tous les dimanches matins qui rassemblent des habitants du 2^{ème} arrondissement d'une part, et les SDF. Il y a en moyenne une quinzaine de SDF principalement implantés sur notre secteur qui participent à ces rencontres. Ce sont de vraies rencontres solidaires. Cette association s'est vue attribuer 1000 euros. Ce sont 7000 euros qui ont ainsi été distribués à des associations de solidarité locale. Je tenais à ce que cela soit su. C'est un soutien assez exceptionnel de la Mairie du 2^{ème} arrondissement. Je vous donne rendez-vous le 19 mars pour notre prochain conseil d'arrondissement il aura lieu à 18h et sera suivi d'un CICA.

La séance est levée à 19h15